



**SOMMAIRE**

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Péter (Hongrie) . . . . .</i>	1
<i>Discours de M. Iribarren Borges (Venezuela) . . . . .</i>	5
<i>Discours de M. Nilsson (Suède). . . . .</i>	9
<i>Intervention du représentant de la Thaïlande . . . . .</i>	13

*Président:* M. Amintore FANFANI (Italie).

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Discussion générale (suite)**

1. M. PETER (Hongrie) [traduit de l'anglais]: Au cours de cette session de l'Assemblée générale on a vu se dessiner en surface quantité de courants favorables. Cependant, dans les profondeurs, la crise de l'Organisation continue.

2. Si l'on compare cette vingtième session de l'Assemblée générale à la précédente, on note certaines améliorations. L'Assemblée paraît à même de reprendre ses activités normales — ce qui, en soi, est une grande réussite. Le Conseil de Sécurité s'est révélé efficace, dans une certaine mesure du moins, en intervenant auprès des gouvernements de l'Inde et du Pakistan, et il n'est pas impossible qu'on trouve une façon nouvelle d'aborder la question du Cachemire. Les amis de l'Inde et du Pakistan sont délivrés de leurs angoisses. On a même l'impression que les délégations témoignent, dans la discussion générale, d'une bonne volonté de nature à éliminer les différends et à élucider les causes des contradictions irréductibles.

3. Mais, en dépit des heureux résultats obtenus, en dépit aussi de la prudence et du soin apportés au traitement de questions brûlantes, une crise profonde persiste sous ces activités en apparence normales, cette même crise qui a paralysé la session précédente. Pour se faire une idée objective des activités présentes des Nations Unies, il serait souhaitable de les comparer aux espoirs que les Etats membres ont mis, au cours des dernières années, en cette session, le vingtième anniversaire, de l'Assemblée générale. Depuis l'adoption, en 1960, de la Déclaration sur la liquidation du système colonial<sup>1/</sup> on a maintes et maintes fois affirmé dans cette salle que tous les territoires coloniaux devraient avoir recouvré leur indépendance et leur souveraineté au moment de la vingtième session. Or, quelle est la situation actuelle? Non seulement on n'a pas liquidé toutes

les survivances de l'ère coloniale, mais on a porté la guerre — une guerre coloniale par excellence — dans la péninsule indochinoise.

4. Il y a cinq ans, à une époque où beaucoup de chefs d'Etat et de gouvernements prenaient part aux délibérations de l'Assemblée générale, profitant ainsi de l'occasion qui s'offrait à eux d'établir des contacts personnels pour le plus grand bien de la coopération internationale, on s'imaginait volontiers que la session du vingtième anniversaire verrait un rassemblement encore plus impressionnant de chefs responsables, et qu'elle permettrait de réaliser un grand pas en avant dans la mise en œuvre des dispositions de la Charte, conçue il y a vingt ans pour délivrer du fléau de la guerre un monde de pays libres et indépendants.

5. Il est évident que l'Organisation est loin de permettre actuellement des rencontres d'une aussi grande portée; elle doit se contenter de perspectives beaucoup plus modestes. Etant donné les dangers présentés aujourd'hui par la conjoncture mondiale, nous devrions même nous estimer heureux si ces espoirs se réalisaient, au moins partiellement. Il y a deux ans, au moment du Traité de Moscou, visant à l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires<sup>2/</sup>, on a pu croire qu'une porte nouvelle s'ouvrait et que, grâce à une méthode neuve appliquée à ce problème, on réussirait peut-être à éliminer progressivement et définitivement les dangers d'un conflit thermonucléaire. Depuis, cependant, on n'a accompli aucun progrès appréciable: les puissances nucléaires sont plus nombreuses encore, et il serait aisé de dénombrer au moins dix autres Etats qui se préparent, ouvertement ou secrètement, à acquérir leurs propres forces atomiques.

6. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devait donner naissance à une nouvelle sorte de coopération économique entre les pays développés et les pays en voie de développement au bénéfice des plus défavorisés d'entre eux. Il n'y a pas bien longtemps que la Conférence a tenu sa première session à Genève, et pourtant il est déjà évident que non seulement aucune amélioration ne s'est produite mais encore que la situation s'est aggravée. Le prix des marchandises que doivent importer les pays en voie de développement a monté, tandis que ce qu'ils peuvent vendre a perdu de la valeur sur le marché mondial.

7. Il ne serait sans doute pas inutile de jeter un coup d'œil dans les coulisses pour y chercher la réponse aux questions suivantes: premièrement quelles

<sup>1/</sup> Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

<sup>2/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, Moscou, 5 août 1963.

sont les causes réelles des améliorations superficielles, et d'autre part quelles sont les causes de la crise profonde de l'Organisation, ou plutôt de l'état actuel du monde et du reflet qu'en offrent les difficultés fondamentales des Nations Unies? Une réponse à ces questions nous indiquera peut-être plus clairement ce qui fait obstacle à une amélioration réelle et fondamentale dans le domaine de la coopération internationale.

8. En cette vingtième session, l'Assemblée est en mesure de fonctionner à nouveau normalement parce que la nécessité impérieuse de l'existence de l'Organisation, imposée par l'histoire et l'état actuel des rapports entre les Puissances, s'est révélée une fois de plus avec clarté pendant l'année où notre Organisation s'est trouvée dans l'impasse. Toutes les tentatives pour détourner les Nations Unies de la Charte ont échoué grâce à la fermeté et à la ténacité inébranlables de l'Union soviétique, de la France et de bon nombre d'autres Etats. Les revendications des pays en voie de développement, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, ont fait comprendre aux Etats-Unis qu'une politique qui continuerait à paralyser les activités normales de l'Organisation ne les mènerait à rien. En conséquence, ces Etats membres qui, une fois encore, ont sauvé les Nations Unies de la destruction ont, plus que les autres, le droit de dire ce qu'ils attendent de l'Organisation. Nous avons le devoir de prêter une attention particulière à ce qu'ils ont à nous dire, dans l'intérêt d'une amélioration réelle et fondamentale de l'Organisation elle-même et du monde en général.

9. Pour ce qui est des possibilités d'action du Conseil de sécurité et de l'efficacité, tout au moins partielle, de son intervention dans l'affaire indo-pakistanaise, une action commune efficace n'a pu être entreprise que grâce à la coopération de tous les Etats membres, et spécialement à la compréhension mutuelle de l'Union soviétique et des Etats-Unis. On ne peut parvenir à une amélioration réelle et fondamentale de l'Organisation elle-même et du monde en général que par un renforcement de l'esprit de coopération conforme aux dispositions de la Charte.

10. Pendant que je suis sur ce sujet, je tiens à saluer avec une chaleur toute particulière les bons services rendus par le distingué Secrétaire général, U Thant, et le Président de la dix-neuvième session, M. Quaison-Sackey. Ma délégation exprime ses remerciements à M. Quaison-Sackey, Ministre des Affaires étrangères du Ghana, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en faveur de l'Assemblée générale à l'époque de ses difficultés les plus extraordinaires et pour son constant souci d'assurer les activités normales de cette session. Ma délégation rend hommage à l'attachement de notre Secrétaire général aux principes de la Charte. Je lui exprime la gratitude de notre délégation pour l'efficacité avec laquelle il s'est employé à établir une meilleure compréhension des problèmes controversés toujours envenimés par l'atmosphère de tension et de danger.

11. De même qu'il faut attribuer à l'attention accordée aux pays en voie de développement et au léger degré de coopération entre l'Union soviétique et les Etats-Unis l'amélioration notée en surface, ce sont le manque de considération indispensable pour les

besoins des pays en voie de développement et la coopération trop limitée entre les grandes Puissances qui sont à l'origine de la persistance de la crise fondamentale de l'Organisation et des dangereuses controverses du monde actuel.

12. Quand les grandes puissances ont, en rédigeant la Charte il y a vingt ans, assumé la plus grande part de responsabilité dans le fonctionnement de l'Organisation, c'était, en vérité, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales ou, plus précisément, pour le bien des petites nations. Le fait qu'elles sont membres permanents du Conseil de sécurité et qu'elles ont des droits spéciaux leur permettant de prendre des résolutions sur des points vitaux concernant la paix et la sécurité internationales lie, pour ainsi dire, entre elles les cinq grandes Puissances. Or, ces dispositions de la Charte ont été établies en fonction de ce qui s'était passé pendant la deuxième guerre mondiale. Dans la coalition antifasciste, l'Union soviétique et les Etats-Unis, ainsi que leurs alliés, s'étaient consacrés — en dépit de systèmes sociaux différents — à une cause commune pour le plus grand bien de l'humanité tout entière. Il fallait maintenir la même alliance afin de créer un ordre universel nouveau, et la Charte pourvoit à une semblable alliance des grandes Puissances, non seulement dans leur propre intérêt mais au bénéfice des nations, plus petites, du reste du globe. Il est de l'intérêt du monde entier, et donc de celui des petites nations également, que l'Organisation fasse preuve de vigilance et qu'elle prenne soin d'interdire tout relâchement des obligations et des droits des grandes puissances au Conseil de sécurité. Si un relâchement de cet ordre se produisait, les grandes puissances auraient alors la possibilité d'utiliser l'une contre l'autre les ressources de l'Organisation. Il en résulterait l'effondrement final de tous les espoirs placés dans l'Organisation des Nations Unies en vue d'une coopération internationale constructive au sein d'un monde bien ordonné.

13. Quelles sont les possibilités, les moyens et les mesures susceptibles de permettre aux cinq grandes puissances d'assumer de concert leur part de responsabilité dans l'ordre universel?

14. Il va de soi qu'il n'existera aucune possibilité de coopération réelle entre les cinq grandes puissances tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies aussi longtemps que le problème de la représentation de la République populaire de Chine n'aura pas trouvé de solution. Il faut souligner l'impossibilité d'une semblable coopération tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation; en d'autres termes, aussi longtemps que la représentation aux Nations Unies de la Chine proprement dite restera en litige, toutes les négociations relatives à des problèmes de désarmement demeureront vaines, ici comme ailleurs. Les Etats-Unis ne font pas mystère du fait que c'est eux qui sont les principaux responsables de l'impossibilité où se sont trouvées les Nations Unies de mener à bien un débat aussi fondamental. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, d'aucuns ont laissé entendre que les Etats-Unis ont trouvé un prétexte pour s'opposer à un règlement de ce différend, lequel constitue bien davantage un problème pour l'Organisation et l'avenir

favorable de la vie internationale qu'il n'en constitue pour la Chine elle-même. La Chine — elle l'a prouvé — peut se tirer d'affaire sans l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci, au contraire, est dans l'impossibilité de travailler et de continuer à agir efficacement sans la présence de la République populaire de Chine. Si l'absurde situation actuelle persistait, il se pourrait même qu'elle aboutisse à la dissolution de l'Organisation.

15. La décision de l'Indonésie de quitter l'Organisation des Nations Unies en raison des intrigues menées par des puissances coloniales est un avertissement pour tous quant à la nécessité de reconsidérer certains aspects des activités de telle ou telle puissance coloniale appartenant à l'Organisation. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a déclaré, au cours d'une discussion au Conseil de sécurité, que le Pakistan pourrait se trouver contraint de quitter l'Organisation si certains Etats continuaient à se servir d'elle contre les intérêts réels d'autres pays. Le représentant du Cambodge a parlé dans le même sens.

16. Il se peut que les Etats-Unis aient le droit d'émettre des réserves à propos de l'attitude qu'a prise la République populaire de Chine à l'égard d'un nombre plus ou moins étendu de problèmes internationaux. Mais ils n'ont aucune justification politique ou morale lorsqu'ils se livrent, au sein de l'Organisation, à des critiques tendant à interdire l'admission de la République populaire de Chine. Ce sont eux qui s'efforcent de faire peser une menace militaire sur la Chine à partir des îles du Pacifique, de Taiwan, de la Corée du Sud, de l'Indochine, utilisant à cette fin des organisations militaires agressives et des alliances conclues en diverses parties de l'Asie. Les Etats-Unis ont perdu tout droit — en admettant qu'ils l'aient jamais eu — d'accabler de critiques la République populaire de Chine. Au cours de cette vingtième session de l'Assemblée générale, le plus grand service que puissent rendre les Etats membres à l'Organisation est à coup sûr de prendre la parole en faveur de la seule solution concrète possible au sujet de la représentation de la République populaire de Chine.

17. Bien que la France soit présente aux Nations Unies, son absence aux négociations sur le désarmement paralyse tous les pourparlers. Aussi ne peut-on arriver qu'à des accords incomplets, tant à l'intérieur de l'Organisation qu'en dehors d'elle. Il serait donc souhaitable d'examiner avec soin les arguments avancés par la France pour justifier sa répugnance à participer aux négociations sur le désarmement. La conférence des cinq grandes puissances proposée par la France ouvrirait certainement des perspectives meilleures pour les Nations Unies ainsi que pour les problèmes généraux du monde, y compris celui du désarmement. Elle permettrait au moins des échanges de vues entre les membres permanents du Conseil de sécurité sur les problèmes réels d'intérêt commun, et elle créerait les conditions préalables à un certain degré de coopération.

18. Une nouvelle Conférence sur l'Asie du Sud-Est à Genève pourrait encore offrir aux représentants des grandes puissances l'occasion d'une rencontre de cet ordre. Ce n'est qu'en s'efforçant d'éliminer les

difficultés qui menacent de la manière la plus grave le monde d'aujourd'hui qu'on parviendra à établir les conditions préalables à un véritable départ dans la voie de la coopération internationale. En d'autres termes, aussi longtemps que se poursuivra l'agression des Etats-Unis au Viet-Nam, les affaires internationales ne pourront prendre un tour favorable. De même, plus on accentuera l'escalade, plus la situation empirera. Les menaces que fait peser l'incessante intensification de la guerre du Viet-Nam rejettent dans l'ombre tous les autres aspects de la vie internationale et presque tous les points inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée générale. La situation ne cesse de s'aggraver. L'agression au Viet-Nam empoisonne les relations entre l'Est et l'Ouest. Elle va même jusqu'à compliquer les relations réciproques des alliés occidentaux. Elle empêche les organisations internationales de prêter une attention suffisante aux besoins des pays en voie de développement. Elle n'a qu'un effet heureux: elle aide les Etats socialistes et les pays en voie de développement à surmonter leurs différends respectifs à seule fin de consolider le front anti-impérialiste contre l'agresseur.

19. Il est utile, si l'on veut mieux comprendre l'attitude des Etats-Unis dans cette aventure militaire et politique en zone indochinoise, de rappeler quelques faits historiques récents. Depuis un certain temps, les deux adversaires ne cessent de se référer aux accords de Genève de 1954<sup>3/</sup>, les prenant pour modèle en matière de solution des questions litigieuses. Mais les représentants des Etats-Unis dans cette controverse semblent oublier qu'au moment des négociations de Genève leurs prédécesseurs s'opposaient à un règlement pacifique du conflit indochinois. A cette date — et le fait est désormais enregistré dans l'histoire — les Etats-Unis se sont employés à persuader la France de ne conclure aucun accord de "cessez-le-feu" ni aucun arrangement pacifique engageant l'avenir. Oui, ils se sont efforcés de convaincre la France de poursuivre la guerre en Indochine. La France, à cette époque, a reçu des offres d'aide militaire de toutes sortes de la part des Etats-Unis. Néanmoins, avec un sens plus net de ce qu'était la réalité, les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne ont fait échouer ces manœuvres. A peu près au moment où l'on signait les accords de Genève, les représentants du Sud Viet-Nam accusaient la France d'avoir accepté des arrangements concernant un futur règlement pacifique des affaires du Viet-Nam. Le représentant des Etats-Unis faisait, à cette date, une déclaration à peu près dans le même sens.

20. Ensuite est venue l'aventure des Etats-Unis au Laos, au Cambodge. Tout a échoué de nouveau en raison de la résistance acharnée de ces pays. Puis vint la seconde conférence de Genève en 1962<sup>4/</sup>. Après ces échecs et ces pertes de prestige, les Etats-Unis se sont lancés dans une nouvelle aventure, cette fois directement au Viet-Nam. Au début, ils ont utilisé des fantoches sud-vietnamiens, mais au cours du

<sup>3/</sup> Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, Genève, 20 juillet 1954.

<sup>4/</sup> Conférence pour le règlement de la question du Laos, Genève, 16 mai 1961-23 juillet 1962.

processus de l'escalade dans les opérations militaires, il est devenu de plus en plus évident qu'il s'agissait désormais d'une guerre des Etats-Unis eux-mêmes, une guerre dans laquelle ils étaient personnellement engagés. Jusqu'à ces derniers temps, on nous parlait de la nécessité pour les Etats-Unis d'avoir au Viet-Nam environ deux cent mille hommes. Il y a quelques jours, un nouveau chiffre a fait son apparition, révélant les sombres perspectives qui attendent les Etats-Unis. On a dit que, pour occuper le Sud Viet-Nam, les Etats-Unis devraient envoyer sur place un million d'hommes. Il est plus que probable que l'escalade à laquelle se livrent les Etats-Unis se poursuivra jusqu'à ce que leurs pertes en vies humaines atteignent au moins le niveau de celles de la guerre de Corée. Si les mots n'ont pas assez de poids pour convaincre l'administration des Etats-Unis de la nécessité d'un règlement pacifique, la guerre, elle, se chargera de leur fournir des arguments probants.

21. On nous a affirmé, ici au cours des présents débats et ailleurs en termes divers, que les Etats-Unis souhaitaient un règlement négocié et qu'ils avaient fait des propositions en vue de négociations. On a même dit que les Etats-Unis avaient demandé à leurs alliés, à quelques pays non alignés et au Secrétaire général, à titre personnel, de faire usage de leurs bons offices auprès du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam en vue d'engager des pourparlers. Et on a prétendu aussi que toutes les offres de paix avaient été repoussées. Or je déclare, sur la base des informations précises que je possède sur l'opinion en cette affaire du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et du Front National de Libération du Sud Viet-Nam que, jusqu'à maintenant, les Etats-Unis n'ont fait aucune offre véritable de paix, soit directement, soit par l'entremise d'un tiers. Aucune proposition en vue de pourparlers n'aura la moindre valeur tant que l'agression, les bombardements ou les menaces de bombardements n'auront pas cessé. Il faut que les Etats-Unis mettent fin à toute agression contre le Viet-Nam s'ils veulent que leurs offres de règlement pacifique puissent être prises au sérieux.

22. Le peuple vietnamien n'est pas seul. Il a des partisans assez puissants pour l'aider à se défendre contre toute escalade nouvelle. Dans les limites de ses modestes possibilités, la Hongrie se range aux côtés des pays socialistes et non alignés qui donnent la preuve de leur entière solidarité avec le peuple vietnamien accablé par les souffrances que lui inflige une guerre folle et insensée. Nous appuyons par tous les moyens en notre pouvoir les revendications du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et du Front National de Libération du Sud Viet-Nam. Tout récemment, une représentation officielle de ce dernier a été mise en place à Budapest. La question du Viet-Nam n'est pas du ressort de l'Organisation des Nations Unies; il n'en reste pas moins que ses Etats membres pourraient avoir une influence heureuse sur les événements en s'efforçant de créer les conditions préalables à l'ouverture d'une nouvelle conférence de Genève destinée à sauvegarder la paix et la sécurité dans l'Asie du Sud-Est. Une action de cet ordre menée conjointement par les Etats membres aurait le plus heureux effet pour

l'Organisation comme pour la situation mondiale en général.

23. Il ne faut pas perdre de vue l'existence en Extrême-Orient d'un point particulièrement névralgique où un incendie peut éclater à tout instant, je veux dire la Corée du Sud. Voici quelques semaines, j'ai fait un court séjour en République populaire démocratique de Corée et je me suis rendu également à Panmunjon. Plus de douze années se sont écoulées depuis la signature du cessez-le-feu et, pourtant, aujourd'hui encore, des troupes étrangères sont stationnées en Corée du Sud. Aujourd'hui encore, c'est sous le drapeau des Nations Unies que des officiers de l'armée américaine discutent d'incidents de frontière avec des représentants de la République populaire démocratique de Corée. Après les confrontations et les provocations de 12 années de "guerre froide", il est grand temps d'enlever le drapeau des Nations Unies qui est utilisé là-bas en contradiction avec les dispositions de la Charte. Il est grand temps de retirer toutes les troupes étrangères de la Corée du Sud. Il est grand temps de donner au peuple coréen toute latitude pour traiter ses propres affaires en dehors de toute ingérence étrangère. Vu leur inutilité, on devrait mettre un terme aux efforts, légaux ou illégaux, accomplis dans cette région au nom des Nations Unies. L'histoire réelle de Corée devrait servir à préparer une solution toute nouvelle.

24. L'état des questions en litige en Europe exerce également une influence considérable qui peut aussi bien aggraver qu'améliorer la situation générale dans le monde et apaiser les hostilités tant à l'intérieur de l'Organisation qu'en dehors d'elle. Aujourd'hui — exactement comme par le passé — la conjoncture européenne peut exercer une influence, faste ou néfaste, sur le reste de l'univers. Il est donc de l'intérêt de tous les pays du globe de résoudre les problèmes encore pendants en Europe.

25. Récemment, il s'est produit une légère amélioration dans les relations entre les Etats européens. Les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont élargi leurs contacts avec la plupart des Etats européens de l'OTAN. Des relations se sont développées entre les Etats de diverses zones géographiques de l'Europe. Les négociations concernant la coopération entre Etats sur une base régionale: par exemple Europe centrale et ensemble de l'Europe, deviennent maintenant plus actives.

26. La République populaire de Hongrie porte une attention particulière à ces courants et, dans la mesure de ses moyens, s'emploie à les favoriser. En raison de sa position en Europe centrale, dans la vallée du Danube qui, tout au long des siècles, a été l'un des principaux foyers de luttes internationales, la Hongrie s'intéresse spécialement aux solutions négociées des querelles entre les nations, et qu'à l'application constante des principes de la coexistence pacifique. Sans l'escalade du Viet-Nam, qui assombrit, en Europe comme ailleurs et peut-être même davantage qu'ailleurs, les relations internationales, nous aurions déjà réussi, en Europe précisément, à renforcer plus étroitement la coopération et la sécurité internationales sur une base régionale et européenne.

27. La plupart des sources d'inquiétude de l'Europe ont leur origine dans la question allemande. Le cœur du problème n'est pas dans le partage de l'Allemagne, lequel est pour le moment une nécessité sociale et historique. Sur la base de l'existence de deux Etats allemands, le peuple allemand pourrait trouver les voies et moyens de restaurer l'unité. Les dangers inhérents au problème allemand, qui fait peser sur l'Europe et le monde en général la menace d'une série de nouveaux conflits, proviennent des aspirations politiques et militaires de certains milieux dirigeants de l'Allemagne de l'Ouest qui s'efforcent de rétablir les anciennes frontières allemandes telles qu'elles existaient sous le régime hitlérien. L'expansionnisme allemand constitue un péril à la fois pour l'Est et pour l'Ouest. Face à de tels dangers, le simple fait de l'existence et des progrès de la République démocratique allemande est l'un des facteurs les plus favorables au maintien de la paix en Europe, pour le plus grand profit de l'Ouest comme de l'Est.

28. Tout soutien politique ou militaire accordé par les puissances occidentales, dans le cadre de l'OTAN ou en dehors, aux objectifs expansionnistes de l'Allemagne augmente les dangers que présente la conjoncture européenne. Inversement, tout soutien que les puissances occidentales ou les Etats de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique latine accordent à la République démocratique allemande par des contacts économiques, culturels et diplomatiques plus étendus avec elle, contribue à faciliter une solution pacifique du problème allemand et, en conséquence, à délivrer le monde d'une menace qui a son origine dans les problèmes européens qui restent en suspens. De cette façon, la conjoncture pourrait évoluer de telle sorte qu'il serait possible aux représentants des deux Etats allemands de commencer à résoudre entre eux, pacifiquement, les vrais problèmes de leur peuple.

29. Puisque je suis en train de traiter de problèmes de coopération en Europe sur une base régionale et européenne, je pense qu'il convient tout spécialement de vous offrir dans ce contexte, Monsieur le Président, à vous qui représentez une grande nation européenne, les félicitations et les bons vœux de ma délégation. Le jour même où vous avez été élu à la présidence de la session de ce vingtième anniversaire de l'Assemblée générale, votre ministre adjoint était notre hôte à Budapest où il était venu signer un nouvel accord culturel entre la Hongrie et l'Italie qu'unissent traditionnellement, et de longue date, des liens économiques, culturels et politiques. Dans les temps anciens, le territoire de l'actuelle Hongrie constituait l'accès oriental de l'Empire romain; et, plus tard, par un caprice de l'histoire, certaines parties de l'Italie se sont trouvées sous l'autorité de la Hongrie. Dans l'Europe d'aujourd'hui, Monsieur le Président, votre grand pays peut heureusement contribuer à créer les conditions préalables à l'établissement de contacts internationaux plus vastes dans l'intérêt de la sécurité européenne. Je souhaite que cette Assemblée générale, sous votre direction, parvienne à améliorer à tel point le climat des affaires internationales qu'elle soit à même d'exercer aussi une heureuse influence sur la conjoncture européenne.

30. A l'ordre du jour figurent des points très importants qui donneront peut-être aux Etats membres l'occasion de se rapprocher en vue de créer les conditions préalables à une nouvelle amélioration de la situation internationale. Les points de l'ordre du jour proposés par l'Union soviétique, par le fait qu'ils ont trait à une déclaration des principes de non-ingérence et à un accord sur la non-prolifération des armements nucléaires, touchent à des problèmes absolument vitaux de relations constructives entre Etats et de négociations sur le désarmement. La proposition tendant à la réunion d'une conférence mondiale sur le désarmement semble de nature, par la rencontre des cinq grandes puissances, à ouvrir de nouvelles perspectives. Les rapports sur la question coloniale et le problème de l'apartheid feront certainement avancer la liquidation du système colonialiste. Le résultat d'un examen approfondi de ces questions sera peut-être de donner à l'Organisation une impulsion nouvelle et l'incitera à concentrer davantage son attention sur les besoins des pays en voie de développement.

31. On donnera plus de force à la détermination et à l'efficacité des délégations soucieuses d'accroître la coopération internationale et de diminuer les risques de guerre si l'on garde présente à l'esprit, au cours des débats sur tous les sujets importants, cette vérité que la guerre au Viet-Nam et l'escalade constituent le principal obstacle au progrès et que l'aggravation de l'escalade peut entraîner d'incalculables conséquences. C'est pourquoi l'arrêt de l'agression au Viet-Nam est la tâche la plus urgente pour toutes les forces, où qu'elles soient dans le monde, dont disposent les hommes de bonne volonté. L'arrêt de l'agression au Viet-Nam est la tâche la plus urgente pour nous tous.

32. M. IRIBARREN BORGES (Venezuela) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la vingtième session de l'Assemblée générale nous a privé du plaisir de vous voir au Venezuela lors de la visite de Son Excellence le Président de la République italienne, M. Giuseppe Saragat, à qui notre peuple — uni à la nombreuse colonie italienne qui y vit et y travaille — a réservé un chaleureux accueil. Cependant, grand est le plaisir du Gouvernement et du peuple vénézuéliens de vous voir confier la présidence de l'Assemblée; connaissant votre expérience d'homme d'Etat et vos dons personnels, nous en attendons à juste titre d'heureux résultats. Nous désirons, également, en votre personne, rendre hommage à l'Italie, symbole de la latinité, et dont la culture, par conséquent, est indissolublement liée à la nôtre.

33. Nous désirons exprimer au Président sortant de l'Assemblée générale, M. Alex Quaison-Sackey, ministre des affaires étrangères de la République du Ghana — un des pays du continent africain avec lesquels le Venezuela vient d'établir des relations diplomatiques — nos vives félicitations pour son travail constructif et habile, particulièrement adapté aux circonstances difficiles auxquelles il a dû faire face au moment où il a été nommé à la présidence de l'Assemblée.

34. Il est difficile de s'adresser de façon appropriée à cette Assemblée après avoir entendu le message

inspiré de S. S. le pape Paul VI. La visite du Souverain Pontife marque une date importante dans l'histoire des Nations Unies. Le message de Sa Sainteté au terme des vingt années d'existence des Nations Unies nous invite à de profondes réflexions. Il nous impose de nous livrer à une analyse de l'œuvre accomplie afin de pouvoir mieux prévoir l'avenir de notre Organisation qui, comme l'a dit S. S. Paul VI, "représente le chemin obligé de la civilisation moderne et de la paix mondiale" [1347<sup>e</sup>me séance plénière, par. 24].

35. Ce message rempli d'humilité et, par conséquent, de sagesse et de grandeur, prononcé comme l'a dit Sa Sainteté par "un expert en humanité", doit être entendu et ouvre à l'Organisation de nouvelles voies. N'est-ce pas l'idéal des Nations Unies que de parvenir à ce que nous indique ce message? Ne nous a-t-on pas dit, avec quelle humilité et également quelle sagesse: "que s'accomplisse un vœu que Nous portons dans le cœur depuis près de 20 siècles!" [ibid., par. 23], comme si l'on avait voulu nous dire: ne désespérez pas si en vos 20 années d'existence vous n'avez accompli qu'une partie de l'immense tâche qui vous a été impartie.

36. Mais ce message est avant tout un appel à la paix. Un appel à la paix à un moment où la guerre fait son apparition en divers points du globe. Un message de paix, adressé non seulement à l'humanité, mais surtout à ceux qui, assis dans cette salle, ont le devoir de construire la paix.

37. Il y a seulement quelques jours — le 6 septembre — a eu lieu le 150<sup>e</sup>me anniversaire de la Charte de la Jamaïque, un des documents les plus importants nés du génie de Simon Bolivar. Dans ce document, le libérateur de cinq nations sud-américaines esquissa l'idée, qu'il cristallisa plus tard, en 1826, par le Congrès amphictyonique de Panama, de l'Association de nations libres et souveraines afin d'établir un ordre juridique international. Qu'il me soit permis de citer ce document prophétique:

"C'est une idée grandiose que de prétendre former une seule nation de tout le Nouveau Monde, avec un seul lien unissant ses différentes parties entre elles et au reste du monde... Que ce serait beau si l'isthme de Panama devenait pour nous ce que l'isthme de Corinthe représentait pour les Grecs! Plût à Dieu que nous puissions un jour y installer un auguste congrès des représentants des républiques, royaumes et empires, qui s'occuperait des intérêts de la paix et de la guerre, avec les nations des trois autres parties du monde..."

38. On a considéré Simon Bolivar, à juste raison, comme un précurseur des organismes internationaux, titre que la Société des Nations reconnut le 2 octobre 1930 lorsque l'Assemblée approuva à l'unanimité la résolution suivante:

"Considérant que, le 17 décembre prochain, aura lieu le centenaire de la mort du libérateur Simon Bolivar qui, par ses initiatives et ses efforts pour assurer le règne de la justice et de la paix entre les peuples, a été un précurseur de la Société des Nations;

"Exprime son admiration et sa reconnaissance envers la grande mémoire de Bolivar et s'associe à l'hommage que les républiques américaines s'apprêtent à lui rendre".

39. Les Nations Unies célèbrent ces jours-ci leurs 20 premières années d'existence. Pour parvenir à cet anniversaire — un an de moins que leur majorité — elles ont dû surmonter de graves crises qui ont menacé leur existence même. Lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée, les participants étaient presque persuadés que ce que l'on a appelé la crise financière ferait s'effondrer l'organisation, fruit du désir profond de paix et d'harmonie des peuples du monde entier qui virent luire cette lumière d'espérance à la fin de la deuxième guerre mondiale.

40. A force de bonne volonté cette difficulté a également été surmontée, quoique provisoirement. Il faut, en effet, trouver une solution définitive à ce problème controversé qui, du reste, peut directement mettre en cause la raison d'être de notre Organisation, c'est-à-dire l'obtention des moyens nécessaires à assurer la solution pacifique des conflits.

41. Les Nations Unies constituent un tout qui dépend de la volonté des Etats qui le composent. Il est puénil d'affirmer, comme le font communément certains Etats Membres, que l'Organisation mondiale n'est pas l'instrument qui convient, qu'elle ne possède pas les moyens nécessaires pour arriver à ses fins et qu'elle est incapable de résoudre les conflits qui affligent l'humanité.

42. L'efficacité ou l'inefficacité des Nations Unies dépend uniquement de la bonne volonté et de la ferme résolution de ses membres. Si les Nations Unies ont des défauts, si ses décisions présentent des imperfections et des lacunes qui parfois les font paraître inefficaces, la faute nous en incombe puisque nous ne les avons pas corrigées ni adaptées aux circonstances changeantes de notre époque. Attachons-nous à notre tâche avec foi et bonne volonté, et sans aucun doute nous obtiendrons comme résultat de voir diminuer — plutôt à Dieu que le puisse dire éliminer! — les raisons d'inquiétude qui d'un bout à l'autre du monde remplissent de crainte les hommes dans leurs foyers.

43. L'ordre juridique international, formulé à force de patience et de grands sacrifices par l'homme du XX<sup>e</sup> siècle, et sur lequel doit reposer notre Organisation mondiale, se fonde sur les principes ou postulats d'autodétermination des peuples, de non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays, de l'égalité et de la souveraineté des Etats et du respect des droits de l'homme, qui proclament la reconnaissance de la vie comme bien suprême et le respect de la dignité humaine.

44. Ces règles ne peuvent être mises en vigueur que par l'intermédiaire des organismes internationaux — Nations Unies et organisations régionales — qui doivent être les gardiens jaloux de leur exécution et les tribunaux suprêmes destinés à entendre les plaintes concernant leur violation et disposant des moyens nécessaires pour les faire respecter. Mon pays a respecté et respecte à tout moment ces règles et principes, comme le démontrent facilement la substance même de ses lois fondamentales et ses actes dans le domaine international.

45. Pour cela même mon pays ressent à juste titre de la crainte lorsqu'il voit que l'on prétend parfois que des circonstances temporaires pourraient entraîner un retour à la vieille formule — au souvenir ô combien abhorré! — selon laquelle les pays doivent régler eux-mêmes et par la force les problèmes résultant de la violation de ces principes. Cette attitude serait paradoxale, car il n'est pas possible de sanctionner celui qui contrevient à la loi internationale en utilisant des procédés violant les principes enfreints et précisément invoqués pour le châtement.

46. Nous ne pouvons ignorer — et j'y ai fait allusion lors de mon intervention de l'année dernière devant cette même Assemblée [1295ème séance plénière] — les nouvelles formes d'agression indirecte, contraires à la non-intervention, et caractérisées par l'aide que certains Etats prêtent — en secours matériel, argent, armement et propagande — à des groupes armés infiltrés dans d'autres pays pour essayer d'y favoriser le renversement des institutions gouvernementales que ces pays se sont librement données.

47. Face à ce fait, dont tous peuvent vérifier l'existence, nous insistons sur la nécessité où se trouvent les pays représentés dans notre Organisme mondial d'étudier en toute sincérité et sans délai les caractéristiques et méthodes de cette nouvelle forme d'agression, afin de mettre au point tous ensemble un pacte spécial fournissant les moyens de la combattre efficacement et contenant en outre des sanctions adéquates applicables aux gouvernements coupables de ces actes d'intervention et d'agression indirectes. Ne pas faire face à ces situations, et ne pas le faire selon les lois régissant les relations internationales, serait méconnaître la réalité et, précisément, encourager l'opinion pessimiste de certains selon laquelle il est nécessaire, pour se défendre, de jeter les principes par-dessus bord.

48. Le Venezuela subit encore les attaques de ces Etats, qui, grâce à ce genre d'activités et à l'aide matérielle et morale qu'ils fournissent aux groupes inadaptés qui s'y prêtent, ont prétendu imposer à notre pays des idéologies et des doctrines étrangères à l'esprit et à la conscience de son peuple pour le priver des droits et libertés qu'il a pu conquérir au prix de tant de sacrifices.

49. Heureusement, loin d'être affaibli par ces activités, le régime démocratique se fortifie et se consolide chaque fois davantage. Il est significatif que le Comité interaméricain de l'Alliance pour le progrès, dans un rapport publié récemment et concernant mon pays, ait constaté que le Venezuela, pendant l'année passée et l'année en cours, continue de progresser économiquement et qu'il est un des pays qui réalisent le plus rapidement et le plus complètement les objectifs de la Charte de Punta del Este<sup>5/</sup>. En surmontant ses difficultés économiques, le Venezuela résout parallèlement les problèmes sociaux qui se posent à sa population et réalise également des progrès importants dans les domaines de l'éducation, de la santé, du développement communautaire et de la réforme agraire.

50. Les délégués du Venezuela ont déclaré, lors de la réunion du Comité interaméricain de l'Alliance pour le progrès qui a examiné le rapport dont je viens de vous parler, que si le niveau de ses réserves internationales se maintenait, le gouvernement de mon pays étudierait la possibilité de participer aux programmes de l'Alliance pour le progrès en octroyant une aide financière à d'autres pays ou institutions régionales d'Amérique latine.

51. Ceci est une preuve tangible de la manière dont un pays doté d'un régime démocratique, dans le cadre duquel collaborent largement et harmonieusement les tendances politiques les plus diverses, et possédant un secteur privé, peut faire face aux difficultés politiques, économiques et sociales qu'ont à affronter les pays en cette époque de troubles dans laquelle nous vivons, et surtout aux problèmes très particuliers du continent américain.

52. Les efforts des Nations Unies, ainsi que le travail patient et persévérant de son Secrétaire général, U Thant, pour résoudre les conflits actuels qui, malheureusement, existent en divers points du globe, sont dignes des plus grands éloges. Il convient de mentionner les résultats déjà obtenus dans le conflit entre l'Inde et le Pakistan. A la demande du Secrétaire général, le Gouvernement vénézuélien a envoyé immédiatement un groupe de dix officiers de ses forces armées pour qu'ils fassent fonction, avec ceux d'autres pays, d'observateurs des Nations Unies lors de l'exécution de la décision de cessez-le-feu prise par le Conseil de sécurité — premier pas vers une solution du conflit entre ces deux pays asiatiques, tous deux excellents amis du Venezuela et auxquels nous souhaitons vivement de vivre en parfaite harmonie, en bons voisins, ce qui leur permettrait de gravir côte à côte la route menant au développement et au progrès que réclament leurs peuples. Nous exprimons de même notre profond désir de voir bientôt réglé de façon définitive et par des moyens pacifiques le problème de Chypre.

53. En ce qui concerne le conflit du Viet-Nam, le Venezuela désire vivement que l'offre des Etats-Unis d'Amérique de négocier en tout lieu, à tout moment et sans conditions préalables soit entendue et acceptée par les parties intéressées, ce qui constituerait la base d'une solution appropriée et durable. La proposition des Etats-Unis a été formulée à différentes reprises par son Président et répétée devant cette Assemblée [1334ème séance plénière] par son représentant permanent, M. Goldberg. Les pays non alignés, le Royaume-Uni et le Secrétaire général, U Thant, se sont prononcés également en ce sens.

54. Il n'est pas exagéré de dire que c'est avec anxiété que les habitants du monde entier suivent les longues conversations sur le désarmement et espèrent les voir aboutir à des résultats satisfaisants et en particulier à la signature d'accords prohibant la production des armes nucléaires et empêchant leur diffusion dans d'autres pays. Nous ne devons pas oublier avec quelle joie et quelle émotion fut reçue la nouvelle de la signature du Traité de Moscou en 1963 prohibant les explosions nucléaires dans l'atmosphère, l'espace ultraterrestre et sous l'eau. Ce premier pas prometteur n'a malheureusement eu aucune suite jusqu'ici. A ce sujet je me permets de

<sup>5/</sup> Réunion extraordinaire du Conseil économique et social interaméricain au niveau ministériel, Punta del Este, Uruguay, 5-17 août 1961.

signaler l'initiative qu'a prise à Genève le Président actuel de l'Assemblée, M. Fanfani<sup>6/</sup>. Sa réalisation provoquerait un grand soulagement et constituerait un signe positif sur le long chemin qu'il nous faut parcourir pour aboutir à un traité général sur le désarmement.

55. Avant la seconde guerre mondiale, les habitants du monde entier pensaient avec raison qu'une nouvelle guerre provoquerait la destruction de l'œuvre millénaire de l'homme civilisé. Cependant, face à la mort, la ruine des institutions et les souffrances morales qu'elle a occasionnées, la vie a repris des forces et le progrès accéléré de la science et de la technique a fait concevoir de nouvelles espérances à l'humanité. Maintenant, selon toutes les prévisions, une guerre nucléaire ferait disparaître le monde que nous connaissons. Est-il possible de trouver une raison valable, sur le plan théorique ou sur le plan pratique, qui puisse justifier un holocauste total?

56. Peut-être que l'acte le plus facile à réaliser pour le moment en ce qui concerne le désarmement serait un traité sur la non-dissémination des armes nucléaires. Le Venezuela l'appuierait de toutes ses forces ainsi que tout autre pouvant prévenir ou éviter le danger atomique.

57. Dans notre partie du monde la quasi-totalité des pays latins du continent est déjà parvenue à des accords préliminaires sur la dénucléarisation de l'Amérique latine. Nous espérons que les Etats qui possèdent des armes et armements de ce genre respecteront le désir unanime des peuples d'Amérique latine.

58. Le Venezuela, fidèle à la position qu'il a adoptée à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève en 1964, appuie de toutes ses forces les plans des pays en voie de développement parmi lesquels se trouve le nôtre. Nous avons considéré avec plaisir la création du Conseil du commerce et du développement comme un pas d'importance vers la réalisation des objectifs indiqués lors de la Conférence de Genève. Pour des raisons évidentes d'équité et pour obtenir une répartition plus juste des richesses, il est nécessaire chaque jour davantage que le commerce international soit mieux organisé afin de permettre l'accès aux marchés mondiaux, dans des conditions équitables, des produits manufacturés et des matières premières des pays en voie de développement.

59. Notre organisation régionale, l'Organisation des Etats américains (OEA), se trouve également confrontée à des problèmes. Nous, les pays américains, avons été à juste titre fiers de notre organisation, la première de son genre et l'expression de la solidarité et de l'interdépendance des nations de cet hémisphère. Malgré tous les inconvénients et difficultés qui peuvent se présenter, l'OEA joue un rôle important dans les relations et dans la coopération politique et économique entre nos pays. Notre but à tous doit être d'essayer de corriger ces imperfections pour la rendre plus puissante et plus efficace; pour cela, la prochaine Conférence interaméricaine extraordinaire qui aura lieu à Rio de Janeiro fin 1965 constitue une chance qu'il serait impardonnable de gaspiller.

<sup>6/</sup> Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DG/227, annexe I, D.

Mon pays offre sa collaboration aux pays frères du continent américain et espère fermement que la Conférence de Rio de Janeiro verra un heureux concours de bonnes volontés.

60. La crise dominicaine a revêtu de graves proportions, non seulement pour ce pays frère, pour lequel elle a été cause de souffrances et de peines, mais encore pour le système interaméricain qu'elle a profondément touché. Nous sommes heureux que l'instauration du Gouvernement provisoire apportée à cette république sœur la normalisation de ses institutions grâce au projet d'élections libres. Nous, pays américains, devons tous accorder notre aide morale et économique à ce pays pour la réalisation de cet objectif.

61. Une des entreprises les plus dignes de louanges des Nations Unies a été de mener à bien le processus de décolonisation. Le Venezuela s'enorgueillit, à juste titre, de son attitude immuable contre le colonialisme et en faveur des droits inaliénables des peuples, qui, soumis à la domination politique ou économique d'autres pays, ont aspiré et aspirent à l'autodétermination et à l'indépendance. Avant que n'ait été approuvée la résolution historique 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en 1960, sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, pour laquelle nous avons évidemment voté, le Venezuela avait déjà fait entendre sa voix et exprimé son opinion en faveur des principes qui y sont contenus.

62. Dès qu'a été créé ce que nous connaissons maintenant sous le nom de Comité des vingt-quatre<sup>7/</sup>, non seulement nous en avons fait partie, mais en outre nous avons collaboré de façon active et enthousiaste à la recherche des méthodes et procédés les plus appropriés pour que soit appliquée la Déclaration dans son intégralité et que soit rempli le mandat que lui a confié l'Assemblée générale. Pour ces raisons mêmes, comme en d'autres circonstances similaires, il nous est agréable de souhaiter la bienvenue à la Gambie, à Singapour et aux Iles Maldives récemment admises comme Etats Membres au sein de notre grande famille des nations. A n'en pas douter, leur présence aux Nations Unies contribuera de façon importante à la réalisation des objectifs de cette Organisation.

63. Malgré les progrès réalisés et le fait que c'est dans ce domaine que, sans aucun doute, les Nations Unies ont obtenu le plus de succès, il est nécessaire de faire remarquer qu'il y a encore des peuples et territoires subissant le joug colonial. Notre Amérique, tout comme d'autres continents, n'a pas été totalement délivrée de ce mal. Il reste des territoires qui — partie intégrante d'un Etat indépendant et illégalement appropriés sans autre justification que le droit du plus fort — restent sous la domination d'une puissance coloniale.

64. Ces territoires ne peuvent échapper à l'action réformatrice de l'histoire. Mais nous devons insister, comme il a été fait dans les différentes résolutions adoptées par les conférences interaméricaines, sur la distinction entre colonies et territoires occupés. Si

<sup>7/</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.



les premières doivent obtenir l'indépendance grâce à l'application du principe d'autodétermination, ceux-ci, territoires coloniaux arrachés à d'autres Etats, ne peuvent être décolonisés qu'en réintégrant l'Etat dont ils ont été détachés. Ne pas faire une telle distinction serait admettre que l'on puisse déformer le principe de l'autodétermination afin de consacrer une situation de fait, en ignorant le principe fondamental du respect de l'intégrité territoriale des Etats. Ce principe est sauvegardé au paragraphe 6 de la résolution 1514 (XV) qui dit: "Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la charte des Nations Unies." La question de la Guyane de l'Essequibo, territoire vénézuélien occupé par une puissance coloniale et intégré à une colonie, entre dans les cas prévus à ce paragraphe 6.

65. Les pays d'Amérique ont fait une déclaration solennelle à la première Conférence interaméricaine extraordinaire, tenue à Washington en décembre 1964, qui complète celles faites antérieurement au sujet des territoires occupés et qu'il nous paraît opportun de citer bien que notre collègue argentin, M. Zavala Ortiz, l'ait déjà fait lors de son intervention dans le débat général (1337ème séance plénière). L'Acte de Washington déclare notamment: "Que le Conseil de l'Organisation ne prendra aucune décision au sujet d'une demande d'admission présentée par une entité politique dont le territoire est l'objet, en totalité ou en partie à la date de la présente résolution, d'un litige ou d'une revendication entre un pays extra-continental et un ou plusieurs pays membres de l'Organisation, tant que la contestation n'aura pas été réglée au moyen d'une procédure pacifique quelconque"<sup>8/</sup>.

66. Mon pays a rejeté de façon solennelle, précisément dans cette enceinte, le 22 février, le 1er octobre et le 12 novembre 1962, l'arbitrage de 1899, mais il avait déjà fait connaître en maintes occasions, bien avant cette date, sa réclamation et protesté devant l'injustice et l'invalidité de cette sentence qui a prétendu fixer nos frontières.

67. Une fois encore, je réaffirme la position inébranlable de mon Gouvernement. Le Venezuela ne reconnaît pas la validité de cet arbitrage de 1899. Un arbitrage vicié dans sa substance même ne peut être valable.

68. Je désire répéter devant cette Assemblée mondiale les paroles de M. Raul Leoni, Président de la République du Venezuela, afin de manifester la décision inébranlable du gouvernement de mon pays concernant cet arbitrage: "Le Venezuela travaille activement à essayer de réaliser ses aspirations fondées sur le rétablissement de droits qui lui ont été déniés d'une manière absurde et brutale et sans aucun fondement lors d'une décision contraire au droit. Nous considérons cette sentence comme nulle et non avenue, c'est-à-dire sans existence juridique".

69. Au nom de mon pays, je m'adresse à toutes les nations représentées ici, aux pays autrefois coloniaux

et aux pays maintenant indépendants, nos frères dans la lutte pour la liberté. Je désire leur demander à tous leur appui moral en faveur de nos efforts pour obtenir une solution équitable à ce vieux problème territorial. Une solution effective et opportune de ce problème serait profitable à la Guyane anglaise, au Royaume-Uni et à tout le continent américain.

70. Si mon pays maintient sa réclamation même dans le cas d'un changement de statut de la colonie de la Guyane anglaise, cela ne veut absolument pas dire que nous désirons entraver l'indépendance de cette colonie. Quel que soit le statut de la Guyane anglaise, les droits vénézuéliens seront les mêmes, car ils sont imprescriptibles et conformes aux dispositions du paragraphe 6 de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

71. Le président Leoni, invoquant les principes suprêmes de l'équité et de la morale internationales, s'est exprimé dans son premier message au Congrès national en termes clairs que je me permets de répéter au monde entier: "Nous poursuivrons de même les négociations entamées par le gouvernement qui m'a précédé avec celui de la Grande-Bretagne au sujet des frontières avec la Guyane anglaise, car il est bien connu que le tribunal qui a rendu l'arbitrage de Paris, en 1899, a excédé ses attributions et établi un compromis contraire aux droits. Ceci ne signifie pas bien entendu que notre légitime réclamation veuille empêcher ou gêner les aspirations du peuple de la Guyane anglaise à l'indépendance qui recueille la sympathie de la nation vénézuélienne."

72. Les conversations avec le Royaume-Uni sur ce sujet ont continué et continuent, en présence de représentants de la Guyane anglaise, comme convenu dans le communiqué établi conjointement par les Ministres des affaires étrangères du Venezuela et du Royaume-Uni en date du 7 novembre 1963. Nous ferons connaître leurs résultats à l'Organisation en temps opportun.

73. Le Venezuela, pays où a toujours existé une démocratie sociale, maintient une attitude ferme contre les théories racistes, contraires au concept chrétien de la dignité de l'homme, qui n'admet pas de distinctions fondées sur la couleur de la peau. Il condamne donc la politique d'apartheid et appuie résolument l'action des Nations Unies tendant à mettre fin à l'application d'une politique aussi inhumaine.

74. Le Venezuela a une foi entière en l'Organisation. Nous sommes convaincus que malgré ses imperfections — comme nous l'avons dit antérieurement — elle est le seul organisme capable de réaliser, même si ce n'est qu'en partie, les désirs profonds de justice, d'ordre et de paix de l'humanité actuelle. Permettez-moi donc, Monsieur le Président, de terminer mon intervention en me faisant l'écho du message de S. S. Paul VI qui nous a notamment déclaré: "L'édifice que vous avez construit ne doit plus jamais tomber en ruine; il doit être perfectionné et adapté aux exigences que l'histoire du monde présentera. Vous marquez une étape dans le développement de l'humanité: désormais, impossible de reculer, il faut avancer." [1347ème séance plénière, par. 26.]

75. M. NILSSON (Suède) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de joindre

<sup>8/</sup> Acte final de la première Conférence interaméricaine extraordinaire, Organisation des Etats américains, Washington (D. C.), 16-18 décembre 1964.

ma voix au puissant concert d'approbations qui a salué votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Vous apportez à cette charge vos remarquables talents de parlementaire et d'homme d'Etat. Nous savons que vous conduirez nos débats avec sagesse, fermeté et tact. Nous vous exprimons nos plus cordiales félicitations.

76. La conjoncture internationale dans laquelle se déroule cette discussion générale provoque de graves soucis. Il se peut que nous n'ayons pas de raisons de redouter une guerre généralisée car une telle guerre serait un suicide et, en dépit de certains propos tranchants, on peut penser qu'aucun chef d'Etat ne saurait sérieusement la tenir pour un instrument raisonnable de politique étrangère. Mais la tension qui règne actuellement a d'autres effets nocifs. On accroît les armements. Les efforts pour le désarmement n'ont pas abouti. Le progrès économique et social indispensable aux pays en voie de développement est retardé.

77. J'aimerais, en quelques mots, traiter de la situation mondiale telle qu'elle nous apparaît, de certains de ses aspects du moins. Je commencerai par le rôle des nations nouvelles dans la communauté mondiale, puis je passerai au problème pressant du désarmement pour en venir finalement à l'examen des conclusions relatives au rôle que pourrait utilement jouer notre Organisation dans le contexte des graves conflits qui retiennent notre attention.

*M. Ramani (Malaisie), vice-président, prend la présidence.*

78. L'un des événements les plus importants de l'après-guerre est, bien entendu, le processus rapide de décolonisation. Il est devenu impossible de contester le droit d'un pays quelconque à la liberté. Là où ce droit n'a pas encore été concédé dans les faits, il faut poursuivre les efforts pour donner à ces peuples la possibilité de décider de leur propre avenir. La suppression des aspirations nationales par la violence ne peut conduire qu'à plus de violence.

79. Les aspirations nationales se sont développées parallèlement à un espoir de vie meilleure, de justice sociale et de possibilités égales pour tous. En vérité, une révolution s'est opérée dans le comportement et les motivations des peuples des nouveaux Etats. Personne ne devrait donc être surpris que leurs espérances nouvelles en soient venues à se manifester souvent sous un aspect révolutionnaire. Nous devons nous attendre à une longue période de difficile ajustement. Pendant cette période, nous courons le risque de voir les aspirations nationales se transformer en ambitions nationalistes et les conflits locaux s'étendre à l'arène internationale. Dans les zones où s'opposent les intérêts politiques et stratégiques des grandes puissances, il pourra arriver que des revendications légitimes de liberté nationale et de progrès social soient étouffées ou exploitées par des forces extérieures.

80. C'est dans cette perspective qu'il nous faut considérer la tâche qui incombe à l'Organisation des Nations Unies si elle veut aider les pays moins développés à avancer sur la voie des réformes sociales et du progrès économique rapide. De notre point de vue, les pays développés — la totalité d'entre eux —

ont un intérêt commun à accélérer l'allure de cette entreprise et à élargir son rayon d'action et son efficacité. Aussi avons-nous accueilli avec beaucoup de satisfaction les propositions qui tendent à fusionner le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique et à fixer un objectif nouveau et plus élevé à ce programme combiné. Le Gouvernement suédois est prêt à apporter à cette fin une contribution appropriée.

81. Nous tenterons aussi tout ce qui est en notre pouvoir afin de trouver des solutions pratiques et objectives aux problèmes vitaux dont traitent les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>2/</sup>. Les pays nordiques conjuguent étroitement leurs efforts en ce domaine. Nous espérons sincèrement que des discussions ultérieures au sein de la Conférence permettront peu à peu de localiser les domaines où il serait possible d'engager une action concertée et constructive.

82. Deux aspects de l'œuvre à accomplir en matière de progrès économique et social méritent une attention spéciale. L'un d'eux concerne le problème de la population ou — pour employer des termes plus humains — les problèmes de la pauvreté et de la maladie qui se posent lorsque trop d'enfants naissent dans des familles et des communautés incapables de subvenir à leurs besoins. Il est indispensable que l'on prenne, sur ce plan, des mesures qui aillent de pair avec celles destinées à favoriser le progrès économique. Nous sommes heureux de constater que, partout, l'on admet de plus en plus la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies d'apporter son aide dans le domaine du contrôle des naissances, chaque fois qu'il y est fait appel.

83. Le deuxième aspect auquel mon gouvernement porte un intérêt particulier concerne l'action de l'Organisation des Nations Unies sur le plan du développement industriel. Nous nous rendons compte que l'industrialisation est une composante nécessaire de tout programme de progrès économique. C'est là un processus qu'il faut étroitement intégrer au développement d'autres secteurs de la société, notamment de l'agriculture. Il faut envisager avec soin les conséquences d'ordre social de manière à éviter les maux qui, dans le passé, ont trop souvent accompagné une industrialisation rapide. Le Gouvernement suédois souhaite que l'Organisation des Nations Unies s'emploie vigoureusement à aborder tous ces problèmes globalement. Nous appuierons donc tout accroissement de l'aide apportée par les Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation.

84. Dans le contexte que je viens d'indiquer, les événements d'Afrique méritent une attention toute spéciale. En mettant sur pied une organisation régionale conforme aux dispositions de la Charte, les Etats africains ont affirmé leur commune responsabilité en ce qui concerne la paix et le bien-être économique de leur vaste continent. Il n'y a rien d'exclusif dans leur système de coopération. Ils ont conscience du danger de créer de nouvelles lignes

<sup>2/</sup> Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.II).

de démarcation. Ils souhaitent établir des relations nouvelles et fructueuses avec les autres continents. Ils ont donné des preuves multiples de la fermeté de leur attachement à l'Organisation des Nations Unies. A cette session même de l'Assemblée générale, ils ont présenté des propositions concrètes en vue de faciliter la coopération entre l'Organisation de l'unité africaine et les Nations Unies. Comme l'avaient fait avant eux les pays de l'Amérique latine, ils ont demandé à l'Assemblée générale d'approuver les plans qu'ils ont conçus pour faire donner à leur continent le statut juridique de zone dénucléarisée [voir A/5975]. Les Etats africains méritent que tous les autres Etats les encouragent et les aident à atteindre ces nobles objectifs.

85. Il ne fait aucun doute que la politique d'apartheid en Afrique du Sud constitue un obstacle à l'évolution pacifique du continent africain tout entier et peut avoir les plus graves répercussions dans d'autres régions du monde également. Il est de l'intérêt des peuples d'Afrique que l'Organisation des Nations Unies exerce une pression de plus en plus forte sur le Gouvernement sud-africain et prenne d'autres mesures visant à ouvrir devant tous les habitants de l'Afrique du Sud les portes d'un avenir libre et digne. Nous demeurons convaincus que cette façon d'aborder le problème sur deux plans à la fois est la plus prometteuse. Elle recueille notre appui sans réserve.

86. En attendant, les Etats Membres peuvent beaucoup, individuellement, pour aider ceux qui souffrent de persécutions et pour préparer les Sud-Africains à accéder à l'exercice de leurs responsabilités dans une société telle qu'elle devra bien s'instaurer un jour, c'est-à-dire sans distinctions raciales. Le Gouvernement suédois suit avec beaucoup d'intérêt les plans actuels élaborés par les Nations Unies pour l'aide aux réfugiés d'Afrique du sud, et la formation et l'éducation des Sud-Africains, et il contribue à cette initiative. Nous accueillerions avec satisfaction une extension de ces plans. Nous appuierions également toute suggestion tendant à fonder en un seul programme, géré par une administration commune, les divers projets concernant les possibilités éducatives offertes aux Africains du sud, du sud-ouest et des territoires placés sous administration portugaise.

87. Plusieurs orateurs ont dit que la question du désarmement était le problème crucial de notre époque. Je m'associe pleinement à cette façon de voir. Le monde entier réclame l'arrêt, la limitation, le contrôle du stockage croissant des moyens de destruction totale. Les puissances nucléaires doivent en prendre conscience, et les autres pays doivent insister pour que ces puissances consentent des sacrifices afin d'aboutir à un accord. En tant que pays représenté au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, nous avons, en Suède, suivi de près les discussions approfondies qui ont été consacrées à ce problème et y avons pris une part active. Bien que le Comité ne soit parvenu, à Genève, à aucun résultat précis, il est réconfortant de noter que le Comité a pu reprendre ses travaux en juillet dernier, en dépit de l'accroissement de la tension internationale. Il convient de remarquer aussi que beaucoup de suggestions intéressantes ont été avan-

cées au cours des séances de ce Comité. Il apparaît tout à fait souhaitable que le Comité des Dix-huit puissances continue ses négociations dans les plus brefs délais lorsque l'Assemblée générale aura terminé son examen du problème du désarmement. Permettez-moi d'exprimer le vœu, auquel — j'en suis persuadé — vous vous associerez tous, que le climat politique soit moins tendu qu'au cours de ces derniers mois, quand le Comité siégera de nouveau.

88. Aux dernières séances du Comité des Dix-huit puissances à Genève, l'attention des pays membres s'est concentrée sur les mesures collatérales. Ces mesures partielles, auxquelles on a donné la priorité à Genève, consistent en une interdiction complète des essais nucléaires et l'élaboration d'un traité relatif à la non-prolifération des armes de ce type. Ces dispositions tendent à imposer le statu quo dans ce domaine. Le Comité, de même que cette Assemblée, doit s'efforcer d'aboutir à des accords simultanés qui, en se combinant, créeraient des obligations tant pour les puissances nucléaires que pour celles qui ne le sont pas. Jusqu'ici les grandes puissances ont maintenu des positions inconciliables sur ces deux questions.

89. Le groupe de huit pays qui n'appartiennent ni au traité de Varsovie ni à l'OTAN a exprimé sa manière de voir en deux aide-mémoire<sup>10/</sup>. Dans ces deux documents, nous avons lié la totale interdiction des essais nucléaires à l'arrêt de la prolifération continue des armes atomiques.

90. Dans l'aide-mémoire concernant l'interdiction totale des essais nucléaires, les pays non-alignés ont indiqué différentes méthodes pour atteindre ce résultat. L'une d'elles consiste à un accord formel qui viendrait faciliter la coopération scientifique et les progrès techniques ultérieurs. Les pays non-alignés font appel aux puissances nucléaires pour que celles-ci, en attendant la conclusion d'un accord, suspendent tous les essais souterrains. Ils précisent les avantages qu'offrirait sur ce point une coopération sismologique internationale qui accroîtrait les possibilités de vérification. En conséquence, ils soulignent la possibilité d'une suspension temporaire des essais souterrains qui constituerait, sans se substituer à lui, une mesure préliminaire à un accord. Le document se termine comme suit: "Les huit délégations affirment à nouveau leur opinion et tous les essais d'armes nucléaires doivent prendre fin immédiatement<sup>11/</sup>." C'est un rappel de l'attitude générale des pays non-alignés, que des résolutions de l'Assemblée elle-même, condamnant tous les essais nucléaires, ont maintes fois confirmé.

91. Dans le second aide-mémoire, les huit pays non-alignés insistent sur le fait qu'un accord sur la non-prolifération doit s'accompagner de mesures tangibles visant à mettre un terme à la course aux armements nucléaires. Je tiens à répéter que nous considérons la combinaison de ces mesures collatérales comme naturelle et nécessaire. Si l'on demande aux nations non nucléaires d'accepter un moratoire sur la pro-

<sup>10/</sup> Documents officiels de la Commission du Désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC 227, annexe I, sect. E et F.

<sup>11/</sup> Ibid., sect. F.

lification, les puissances nucléaires doivent, en contrepartie, s'engager à cesser pendant la même période tout essai de ce type, ce qui inclut évidemment les essais souterrains. Nous avons entendu avec intérêt les déclarations sur ce point du ministre des Affaires étrangères du Danemark [1345ème séance], et nous partageons sa manière de voir.

92. Comme tant d'autres pays, la Suède estime juste et urgent d'exiger que les mesures conçues pour stabiliser la situation nucléaire actuelle s'accompagnent de dispositions destinées à empêcher de nouveaux pays de se procurer une part de cette force militaire. L'interdiction complète des essais entraînerait enfin ce double résultat, et c'est pourquoi nous tenons à lui donner la priorité absolue.

93. Nous reconnaissons l'importance du problème du contrôle. La délégation suédoise à Genève a présenté un aide-mémoire sur la coopération internationale nécessaire à la détection des explosions souterraines<sup>12/</sup>. Mon Gouvernement est prêt à collaborer à la création d'un système mondial de surveillance efficace — ce que l'on pourrait appeler un "club de détection". Il conviendrait pour cela d'installer un réseau de stations sismologiques équipées de la façon la plus moderne. Nous prenons actuellement en Suède des dispositions pour monter une station de cet ordre.

94. Les pays scandinaves n'ont pas d'armes nucléaires. C'est également le cas d'autres groupes de pays: par exemple l'Amérique latine et l'Afrique. Il existe ainsi de vastes régions du globe dénucléarisées de facto. Il serait tragique que les événements mondiaux modifient cette situation. Les puissances nucléaires ont le devoir impératif de veiller à ce que de nouveaux membres ne viennent pas grossir leur club et d'amorcer la réduction de leurs ressources nucléaires propres, y compris leur production de matières fissiles à des fins militaires. Si l'on ne parvenait pas à conclure des accords sur les points que je viens de mentionner, une conférence mondiale sur le désarmement pourrait faciliter la conclusion de tels accords. Une conférence mondiale doit être préparée très soigneusement. Si l'on veut qu'elle ait un sens, toutes les grandes puissances, y compris la République populaire de Chine, devraient participer aux débats. En attendant, comme je l'ai déjà dit, les travaux du Comité des Dix-huit puissances doivent se poursuivre.

95. Je me permets à présent de dire quelques mots au sujet des tensions et des graves conflits qui figurent au premier rang de nos préoccupations. Ces tensions et ces conflits ont des causes multiples qui remontent souvent fort loin dans le cours de l'histoire. Chercher à dresser un bilan des droits et des torts, ou condamner la politique erronée et funeste des gouvernements de jadis, a rarement un sens et risque même d'avoir des effets contraires à ceux que l'on souhaite. Notre tâche est de nous tourner vers l'avenir et d'user de toute notre influence pour amener les différents pays du globe à respecter les règles de conduite internationale inscrites dans la Charte. C'est encore notre droit et notre devoir à tous d'exposer franchement nos sentiments et nos convictions.

96. De tous les points sensibles du monde, le conflit vietnamien est, par ses virtualités, le plus redoutable. Nous assistons à une guerre de grande envergure, à laquelle sont mêlées, directement ou indirectement, certaines des puissances nucléaires. Il est d'importance vitale de mettre un terme à l'escalade et de trouver, par des méthodes pacifiques, une solution conforme aux désirs du peuple vietnamien lui-même. Il faudra bien, un jour, lui donner le droit de décider de son propre sort sans ingérence étrangère et sans terreur interne. Pour atteindre ce but il faut arrêter les hostilités, peut-être grâce à des mesures qui mèneraient graduellement à la réduction et à la localisation des combats. Il ne faut à aucun moment relâcher les efforts susceptibles d'amener chacune des parties intéressées à accepter des pourparlers, ni permettre la présentation de conditions préalables qui fasse obstacle aux négociations.

97. L'autorité des Nations Unies ne peut que souffrir du fait que l'Organisation en est réduite au rôle de spectateur d'une guerre qui fait rage. Bien des raisons sont à l'origine de cette situation. L'une d'elles est que le Gouvernement de la République populaire de Chine n'est pas représenté au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons, depuis longtemps, que cette absence est de nature à créer des difficultés croissantes à l'Organisation. Selon nous, les Nations Unies devraient, conformément à la Charte, offrir à la République populaire de Chine la possibilité de prendre part à nos travaux pour la paix et le progrès.

98. Nous avons accueilli avec une profonde satisfaction les résolutions du Conseil de sécurité sur le Cachemire et la décision des deux parties de les appliquer. Le cessez-le-feu n'est qu'un premier pas. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 211 (1965) s'est engagé à étudier "les mesures à prendre pour faciliter un règlement du problème politique qui est à l'origine du présent conflit".

99. Il incombe maintenant au Conseil de sécurité d'aborder de toute urgence le problème dans un esprit objectif qui tienne pleinement compte des vues et des intérêts de toutes les parties en cause, y compris le peuple du Cachemire lui-même. Ni l'un ni l'autre des deux pays en présence ne peut se permettre, semble-t-il, de prolonger le conflit. La communauté mondiale, non plus.

100. Le problème de Chypre retient toujours les Nations Unies. Il est clair que la véritable difficulté ici consiste à trouver le moyen d'instaurer une coexistence pacifique entre les deux groupes de population de cette petite île. Les Nations Unies ont entrepris une double tâche: contribuer à faire respecter l'ordre public et assumer le rôle de médiateur dans la recherche d'un règlement. Ces deux missions sont parallèles et d'importance égale. La présence sur l'île de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix (UNFICYP) est inconcevable à la longue si les négociations entre les parties ne font pas de progrès.

101. Il avait été prévu, à l'origine, que la Force resterait trois mois à Chypre. Ce laps de temps s'est écoulé six fois déjà et aucune solution n'est en vue. Dans son rapport du 12 décembre 1964, le

<sup>12/</sup> Ibid., sect. B.

Secrétaire général exprimait l'opinion qu'en l'absence de progrès dans la voie d'une solution politique, les effets de l'intervention de l'UNFICYP iraient décroissant. Le Secrétaire général soulignait le risque que l'utilité de l'UNFICYP ne "se transformât en un prétexte à ne pas trouver de solution au problème fondamental de Chypre"<sup>13/</sup>. Le Secrétaire général a récemment réaffirmé ce point de vue et nous sommes en complet accord avec lui. Aussi estimons-nous que, profitant de l'occasion offerte par la présente session de l'Assemblée générale, il nous faut faire un effort soutenu pour faciliter et accélérer une solution politique acceptable par tous les Cypriotes, qu'ils soient d'origine grecque ou turque. Un nouveau délai serait dangereux, et les membres de l'Organisation des Nations Unies — en particulier ceux d'entre nous dont les troupes participent aux opérations des Nations Unies à Chypre — ont le droit de compter sur un effort renouvelé des deux parties pour résoudre leurs différends.

102. La question du Cachemire et celle de Chypre mettent en évidence l'une des principales difficultés que rencontre notre Organisation dans sa recherche de la paix.

103. D'une part les Etats membres ont accepté la stricte obligation de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de s'abstenir dans les relations internationales de la menace ou de la violence. Toute action militaire au-delà des frontières internationales est interdite, sauf dans l'exercice de la légitime défense. Aucun Etat à lui seul n'est autorisé à se poser en juge, arbitre ou agent de police international. On aurait pu souhaiter que l'Organisation des Nations Unies eût la possibilité d'exercer ces fonctions de manière permanente et efficace. Mais ce n'est pas le cas, et ce ne le sera pas dans l'avenir prévisible.

104. Notre Organisation, en revanche, a indiscutablement réussi à aider les Etats membres à sauvegarder la paix là où un conflit avait déjà été maîtrisé et où les combats avaient cessé. A la vérité, les Nations Unies ont acquis une expérience considérable dans l'art de proroger les trêves. Nous avons été moins heureux dans nos efforts pour préserver la paix, si l'on donne à ce mot son sens plein de rapports harmonieux entre les peuples et de justice pour tous. Aussi l'Assemblée générale serait-elle bien avisée, me semble-t-il, dès cette session où elle est saisie de la proposition opportune du Royaume-Uni (A/5964), de se concentrer sur les problèmes du règlement pacifique et de l'évolution pacifique. Je songe à deux genres de tâches. La première consiste à tenter de faire face, dès le début, aux situations virtuellement dangereuses avant qu'elles n'en soient venues au conflit ouvert et à l'effusion de sang. La seconde consiste à rechercher des solutions politiques aux problèmes dont l'issue, après la conclusion d'une trêve, ne progresse pas. Si l'on veut voir aboutir des efforts de ce genre, il faut créer sous les auspices des Nations Unies, en plus des organismes d'arbitrage déjà existants, des mécanismes souples et efficaces de médiation et de conciliation. Pour le fonctionnement de ces nouveaux mécanismes on pourrait prendre

exemple sur les processus de médiation tels qu'on les pratique dans de nombreux pays à propos du marché du travail. Le point le plus important, toutefois, est de faire confiance à l'objectivité des institutions et des personnes mises à la disposition des pays membres pour la médiation et la conciliation. Pour ingénieuses qu'elles puissent paraître sur le papier, les dispositions institutionnelles s'avèrent de peu de valeur dans la dure réalité de la politique internationale, si elle ne bénéficient pas d'une volonté croissante de les utiliser.

105. L'an dernier, notre Organisation a traversé la crise sans doute la plus grave de son histoire. Elle a pu être surmontée grâce aux efforts conjugués de tous les Etats membres, grands et petits; nous avons reconnu qu'il fallait résoudre les difficultés financières par des contributions volontaires, les pays les plus développés intervenant de manière substantielle. Nous sommes en droit d'attendre, en conséquence, que les Etats membres le feront sans délai, donnant ainsi la preuve de l'intérêt commun que nous prenons au maintien et au renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Nous ne pouvons nous permettre de rester dans l'inaction; il nous faut aller de l'avant. Pour reprendre les termes de notre distingué Secrétaire général: "Nous ne pouvons mieux faire que de nous remémorer les tragédies et les épreuves qui ont rendu la Charte possible, et de proclamer à nouveau notre fidélité à ses objectifs et à ses idéaux en prenant l'engagement d'éviter à l'humanité le retour de semblables maux"<sup>14/</sup>. Le moment est venu, me semble-t-il, de réaffirmer de concert notre détermination de conformer nos actes aux principes de la Charte — à tous les principes de la Charte. Une déclaration unanime à cet effet commémorerait comme il convient la vingtième session de l'Assemblée générale.

*M. Fanfani (Italie) reprend la présidence.*

106. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de la Thaïlande pour l'exercice de son droit de réponse.

107. M. PACHARIYANGKUN (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: Nous regrettons profondément que cette Assemblée qui, tout récemment encore, vient d'être inspirée par un message d'une profonde spiritualité, soit utilisée maintenant par le représentant du Cambodge pour lancer publiquement de vives accusations dénuées de fondement contre mon pays. Ces accusations, souvent entendues et réfutées dans le passé, ne méritent pas que la délégation thaïlandaise y réponde longuement et dans le détail. Il suffira de rappeler que, ces jours-ci, le chef d'état du Cambodge a été reçu dans la capitale de la République populaire de Chine avec une chaleur et un enthousiasme inhabituels. Sa vanité en aurait-elle été enflée au point qu'ils se soient laissés, lui et son représentant, transformer en porte-parole et en subordonnés d'un pays dont la politique et les buts belliqueux sont bien connus de tous?

108. Le PRESIDENT: Avant de lever la séance, je voudrais préciser que la liste des orateurs dans la

<sup>13/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1964, document S/6102, par, 239.

<sup>14/</sup> Discours prononcé à San Francisco, le 26 juin 1965, lors de la commémoration du vingtième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies.

discussion générale sera close à 13 heures, le vendredi 8 octobre. Je fais appel aux représentants qui ne figurent pas encore sur la liste pour qu'ils se fassent inscrire le plus tôt possible. J'ai l'intention

de clore la discussion générale le vendredi matin, 15 octobre.

*La séance est levée à 13 h 5.*